

Monsieur le Préfet du Département de Saint-Louis ;

Monsieur le Représentant de l'Association des Maires du Sénégal (AMS) ;

Monsieur le Maire de la ville de Dakar, Vice Président de l'AIMF ;

Monsieur le Représentant du Secrétaire Permanent de l'AIMF, chargé du suivi de la Commission Permanente « Décentralisation et démocratie locale »;

Monsieur l'inspecteur Départemental de l'Education de la commune de Saint-Louis ;

Madame la Présidente du Comité d'organisation ;

Mesdames, Messieurs les Maires, Adjoints aux Maires et Conseillers municipaux ;

Mesdames les formatrices de l'Office de la Consultation Publique de Montréal ;

Mesdames, Messieurs, chers participants.

Aujourd'hui, c'est dans la ville de Saint-Louis du Sénégal, que se tient, à l'intention d'une vingtaine d'élus municipaux du Sénégal, le séminaire sur le thème de la consultation publique organisé par la commission permanente « **Décentralisation et Démocratie locale** » de l'AIMF, en collaboration avec l'office de la consultation publique de Montréal.

Cet événement revêt pour notre association une importance capitale dans les processus de dialogue et de consultation que nous sommes appelés à construire et à consolider avec le temps.

Je voudrais saisir cette occasion pour, au nom du Président de notre association, Monsieur Bertrand DELANOE, Maire de la ville de Paris, vous exprimer mes sincères remerciements d'avoir accepté de prendre part, personnellement, à ce séminaire qui nous réunit, aujourd'hui, en dépit de vos charges dans vos collectivités locales respectives.

A toutes et à tous, je voudrais vous assurer de l'engagement et de la disponibilité de l'AIMF à consolider les liens de coopération et de solidarité qui fondent son action quotidienne.

Le séminaire de formation, qui nous réunit sur la **période** du 3 au 5 septembre 2011, sera animé par les expertes de l'OCPM que je salue au passage. Il constitue une des premières activités de la commission permanente « Décentralisation et Démocratie locale » de l'AIMF.

Il offre l'opportunité de partager nos expériences respectives en matière de consultation publique des populations autour des questions qui les intéressent, en particulier celles liées à l'éducation de base.

En mettant en exergue la question de l'éducation de base, il s'agit, pour nous, de réfléchir de manière approfondie sur un secteur hautement stratégique et, qui requiert, de notre part, une attention particulière. D'autant que l'éducation de base, comme d'autres compétences dans la plupart des collectivités locales africaines nous

ont été transférées par les pouvoirs publics aux conseils élus à travers les lois sur la Décentralisation.

En acceptant le choix de ce thème, l'AIMF confirme, encore une fois, sa ferme volonté de promouvoir l'éducation de base au sein de nos collectivités locales.

Monsieur le Préfet,

Au delà de ma fonction de Président de la Commission Permanente « Décentralisation et Démocratie locale » de l'AIMF, je voudrais, en qualité de maire de la ville de Saint-Louis, vous dire tout l'honneur que j'ai de recevoir, à Saint-Louis, plusieurs de mes collègues ici présents et qui, en dépit des charges qui pèsent sur eux, ont accepté de faire le déplacement de Saint-Louis.

Tout ceci est l'honneur de l'AIMF et de notre Commission Permanente qui, au sortir de ce séminaire, verra ses activités se dérouler de façon plus régulière.

Je tiens, également, à exprimer mes plus vifs remerciements au comité d'organisation présidé par Madame Aida Mbaye DIENG, deuxième adjointe au maire qui a su bénéficier de l'appui et de l'accompagnement de l'Agence de Développement Communal, qui s'est mobilisé pour assurer la réussite de cet important événement qui nous réunit.

J'espère qu'au cours de ce séminaire et lors des discussions durant les trois sessions prévues, nous pourrons approfondir le thème de la consultation publique qui, à mon sens, constitue un moyen de

renforcer la démocratie locale, encourage l'accès à la participation démocratique et favorise la citoyenneté.

Je souhaite, vivement, qu'à l'issue de notre séminaire de formation que la consultation publique puisse être érigée en principe d'approfondissement de la démocratie participative.

Pour terminer, je souhaite plein succès au séminaire sur la consultation publique et un agréable séjour à Saint-Louis à toutes les participantes et participants.